

# Règlement Challenge de Provence

## VTT 2010

### **0. Introduction :**

Le Challenge de Provence 2010 prend en compte 11 manches qui ont été définies au calendrier lors des assises V.T.T.

Ce challenge comprend des épreuves de type Cross Country Olympique (circuit de 8 à 12 kms en boucle) et des épreuves de types raids (circuits de 35 et 60 kms).

### **1. Organisation :**

L'organisateur s'engage à produire un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles (20 sur le circuit) pour assurer la sécurité des coureurs, 1 moto ouvreuse et une moto de fin sont obligatoires, dans la mesure où des autorisations sont délivrées par les autorités compétentes pour circuler. Il doit proposer un circuit de 8 Kms minimum avec un fléchage parfait, de la descente technique, du portage et des montées sélectives et des singles-track *pour redonner l'envie aux coureurs de revenir sur ces épreuves.*

Il doit impérativement prévoir des secours(secouristes) présent sur l'épreuve, pour assurer la sécurité des coureurs sous peine de se voir refuser le départ par les commissaires.

Le prix de l'engagement doit être conforme à l'article 3 ci-après.

### **2. Règlement :**

Chaque épreuve de ce challenge comportera un classement par points en fonction du type d'épreuve.

Ce challenge est ouvert aux autres comités FFC mais ils ne seront pas classés au général. Un maillot sera remis à la fin de ce challenge à chaque vainqueur de chaque catégorie Dames (cadettes, juniors, espoirs, seniors) et Hommes (cadets, juniors, espoirs, seniors, master1, master2, master3, tandem.)

### **Dossards et plaques & temps des épreuves:**

#### **Cross - country**

**Seniors :** âge de 23 à 29ans, temps de course de 1h50 à 2h05 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de dossard & de plaque de 1 à 199, de couleur **blanche**.

**Espoirs :** âge de 19 à 22 ans, temps de course de 1h50 à 2h05 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de dossard & de plaque de 200 à 249, de couleur **blanche**.

**Juniors :** âge de 17 à 18 ans, temps de course de 1h30 à 1h50 de course, n° de dossard & de plaque de 300 à 349. de couleur **verte**.

**Master 1 :** âge de 30 à 39 ans, temps de course de 1h50 à 2h05 de course, n° de dossard & de plaque de 250 à 299, de couleur **verte**.

**Master 2 :** âge de 40 à 49 ans, temps de course de 1h30 à 1h50 de course n° de dossard & de plaque de 250 à 299, de couleur **verte**.

**Master 3** : âge de 50 ans et plus, temps de course de 1h30 à 1h50 de course n° de dossard & de plaque de 350 à 379 de couleur **verte**

**Un concurrent master pourra choisir de courir en début de saison dans la catégorie senior, les points acquis tout au long de la saison seront valables uniquement dans la catégorie choisie.**

**Tandem** : même circuits, même série de dossards et même plaques que les Masters.

**Dames Espoirs & Seniors** : âge 19 ans et plus, 1h30 à 1h50 de course, n° de dossard & de plaque de 380 à 399 de couleur **verte**.

**Cadets** : âge de 15 à 16 ans de 50 minutes à 1h10 de course, n° de dossard & de plaque de 400 à 499 de couleur **jaune**.

**Cadettes et juniors filles** : open d'âge de 15 à 18 ans, de 50 minutes à 1h10 de course, n° de dossard & de plaque de 450 à 469 de couleur **jaune**.

**Promos** : ouvert aux licenciés et non licenciés munis d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme de moins d'un mois.

le circuit n'excédera pas les 18 Kms, n° de dossard & de plaque de 500 à 699, de couleur **rouge et obligation de les récompenser par un podium.**

**Minimes** : âge de 13 à 14 ans sur une distance qui n'excède pas **15 kms**.

Cette catégorie est représentée dans le **TRJV** et ne compte donc pas dans le **Challenge de Provence** et aucune épreuve ne doit avoir lieu quand il y a un **TRJV** le même jour.

## **Raids**

**Minimes** : Epreuves interdites

**Cadets & Cadettes** : 1h10 de course

**Juniors filles et garçons** : 35 kms Maxi

Le classement masters sur les raids se fera individuellement à la place réelle sur chacun des parcours de 35 kms ou de 60 kms maxi selon le barème des points ci-dessous (article 3).

**Un classement par clubs sera effectué, il sera pris en compte de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place.**

### **3. DROITS D'ENGAGEMENT**

#### **CROSS-COUNTRY :**

Le tarif obligatoire applicable par les organisateurs pour les épreuves de cross country est de :

**9 euros** pour les catégories **minimes, cadets, cadettes, juniors filles**

**14 euros** pour les **juniors H, seniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem.**

**22 euros** pour les **non- licenciés** (14 euros+ 8 euros d'assurance)

#### **RAID :**

Pour les épreuves comportant des prestations spéciales incluses dans les organisations spécifiques, le tarif obligatoire applicable par les organisateurs sera de :

**14 euros** pour les **catégories cadets, cadettes, juniors filles**

**20 euros** pour les **juniors H, seniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem.**

**28 euros** pour les raids **non licenciés** (20 euros+ 8 euros d'assurance).

#### **4. ATTRIBUTION DES POINTS**

##### **GRILLE DES POINTS CROSS COUNTRY :**

Le barème suivant sera appliqué à la place réelle pour chaque épreuve aux 50 premiers :

140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.  
24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

##### **GRILLE DES POINTS RAID VTT :**

Les barèmes suivants seront appliqués à la place réelle :

RAIDS 35 kms aux 50 premiers :

140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.  
24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

RAIDS 60 kms aux 50 premiers :

180.155.140.128.121.114.107.100.95.90.85.80.75.70.65.62.59.56.53.50.48.47.45.43.42.40.35  
30.25.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.

##### **CLASSEMENT GENERAL des CLUBS.**

**Un classement par clubs sera effectué à l'issue de chaque manche, il prendra en compte les coureurs classés de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chaque catégorie.**

220.200.180.160.140.100.80.60.40 et 20 pts

il n'y aura pas de joker sur l'ensemble des épreuves du challenge.

Un classement général individuel par catégorie sera établi à l'issue des manches du Challenge ainsi qu'un classement général des Clubs.

Seuls les coureurs licenciés F.F.C sont pris en compte dans le classement général du challenge de Provence.

**Le Championnat régional fait partie du challenge mais la participation sera obligatoire pour pouvoir participé aux championnats de France. Sauf cas de force majeure.**

**Le challenge de Provence contribuera pour les « quotas » attribués aux championnats de France, nous prendrons uniquement que les 10 premiers du classement général de chaque catégorie, ainsi que les résultats du championnat régional et aussi les places qualificatives acquises dans la coupe de France.**

## **5. MATERIEL ET EQUIPEMENTS :**

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

La plaque frontale doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité, elle est obligatoire.

Le changement de vélo est formellement interdit durant toute l'épreuve.

**L'assistance technique (changement de roues) peut se faire sur tout le circuit.**

Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire attachée, et pendant toute la durée de l'épreuve, si le coureur ne l'a pas, il ne prendra pas le départ de la course.

## **6. ZONE DE DEPART :**

### **Cross - country**

La ligne de départ est matérialisée au sol. Les lignes suivantes sont espacées de 2.50 mètres, pas plus de 20 concurrents par ligne.

On appelle en priorité les 5 premiers seniors et les 10 premiers des autres catégories, d'après le classement provisoire ou d'après le classement de l'année précédente pour la première manche.

Il y aura 3 départs pour le cross-country en fonction des catégories suivantes :

- Cadet, cadette, junior filles
- Juniors, espoirs et seniors dames, masters 2, masters 3, tandem
- Espoirs, seniors, masters 1

**L'horaire du premier départ du cross-country devra être donné à 10 heures puis un départ tous les 10 à 15 minutes selon les contraintes du circuit et de l'organisateur.**

### **Raids**

Pour les raids les départs se font en fonction des distance des raids,

1<sup>er</sup> départ pour les catégories cadet, cadettes, juniors, juniors filles.

2<sup>ème</sup> départ pour toutes les autres catégories

**Ils seront fixés par l'organisateur en fonction des contraintes de son organisation et du nombre de concurrents et se feront « en paquets ».**

## **7. PENALITES & RECLAMATIONS :**

### **Mise hors course :**

- Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve
- Absence sur un contrôle de passage, non respect du parcours.
- Circulation en sens inverse

### **Réclamations :**

Concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents, elles doivent être déposées dans un délai de 60 minutes après son arrivée auprès du commissaire.

Concernant le classement, elle doit être déposée dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats, **passer ce delais le classement sera entériner.**

Le collège des commissaires règle le différent en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

## **8. OBLIGATIONS DE L ORGANISATEUR ET DES COMMISSAIRES :**

- Contrôle des licences et du certificat de non contre-indication pour les non licenciés.
- Faire signer la feuille d'émargement dans la bonne catégorie.
- Utiliser les feuilles d'arrivée en triplicata de façon à en afficher un exemplaire rapidement pour que le coureur contrôle son passage sur la ligne d'arrivée.
- Afficher les classements par catégorie signés par les commissaires.
- Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les commissaires et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements.

## **9. PARTICIPATIONS :**

Les épreuves de cross-country et raid sont ouvertes aux licenciés pass'cyclisme et compétitions.

Aux licences « accueil » jusqu'à cadet coût 10 euros valable 1 mois.

Les non licenciés avec carte journée assurance, le coût est de 8 euros pour une participation unique.

**Chaque coureur doit s'inscrire sous l'égide d'un club et non pas d'un team.**

**Les licences accueil et la carte journée n'ouvrent pas le droit à la participation au championnat régional, elles nécessitent la présentation du certificat médical et de non contre indication à la pratique du vtt valable moins d'un mois.**

## **10. QUOTAS DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE :**

**Les coureurs n'étant pas qualifiés de par leur classement en coupe de France, et faisant parti des 10 premiers du classement général de leur catégorie ont la possibilité de demander à participer au Championnat de France en fonction des quotas par catégorie attribués par la F.F.C et selon les modalités suivantes :**

Faire une demande écrite (**les clubs**) dans les délais donnés (**3 semaines avant**) auprès du Comité Régional de Provence pour les quotas à disposition du Comité.

**Respect du règlement (voir 2 derniers alinéas de l'article 4).**

**La demande de participation sera validée par le Comité Régional de Provence par courrier.**

POUR LES AUTRES POINTS DE REGLEMENTS SE CONFORMER AUX REGLEMENTS DE LA F.F.C.

## **11. Délégués des coureurs, responsable classement :**

Un délégué des coureurs Alain Morra de l'A.C.Oraison (master), a été nommé pour la saison 2010 par le responsable V.T.T afin de faciliter le dialogue et de faire remonter les suggestions des coureurs. Le responsable des classements pour 2010 sera Richard Campana tel: 06.88.39.47.37 email : [rcampana@mairie-marseille.fr](mailto:rcampana@mairie-marseille.fr)

BEGIN:VCARD  
VERSION:2.1  
N:campana  
FN:campana  
EMAIL;PREF;INTERNET:rcampana@mairie-marseille.fr  
REV:20091123T201143Z  
END:VCARD